

DOCUMENTATION ORIENTATIVE À PRÉSENTER POUR PROCÉDER AU VISA NOMADE

- Copie actualisée du passeport, complète, en vigueur.
- La ou les entreprises pour lesquelles vous travaillez doivent être situées en dehors de l'Espagne
- Contrat avec cette même entreprise pour au moins 1 an
- Vous avez deux options différentes pour démontrer que vous avez suffisamment d'expérience et de formation pour pouvoir remplir la demande. Soit démontrer 3 ans d'expérience liée à votre travail avant la candidature, soit être diplômé ou post-diplômé d'universités prestigieuses, de formations professionnelles et d'écoles de commerce de prestige reconnu
- Vous ne pouvez pas avoir de casier judiciaire, ni être interdit d'entrée en Espagne. Pour ce faire, vous devez fournir votre extrait de casier judiciaire, d'une validité minimale de 90 jours, légalisé et apostillé.
- Soumettre une déclaration responsable de l'absence de casier judiciaire au cours des 5 dernières années
- Vous devrez remplir le formulaire de candidature correspondant
- Payer les frais correspondants, dans ce cas 790 038
- Engagez une assurance maladie privée, avec une couverture complète dans toute l'Espagne
- Attestation bancaire prouvant la possession d'au moins 25 000 € (200 % du SMI) pour le demandeur principal (et 9 441 € pour chaque membre de la famille supplémentaire, représentant 75 % du SMI). Si l'argent se trouve dans une banque étrangère, il faudra fournir une simple traduction. Ou, en même temps, ce même montant économique peut être démontré par le contrat, la paie, le certificat de l'entreprise qui déplace, etc. *Les montants établis doivent être vérifiés au moment de formaliser la demande.*
- Enfin, nous avons constaté une différence selon que vous travaillez pour une entreprise pour quelqu'un d'autre ou que vous êtes indépendant :
- Si vous avez un contrat avec une entreprise étrangère (salarié), il est essentiel que l'entreprise soit en activité depuis au moins 1 an avant votre candidature. De plus, cette entreprise doit enregistrer que le télétravail pour votre poste est autorisé et qu'elle vous autorise à le faire.



- Si vous êtes indépendant, vous devez travailler pour au moins une entreprise (qui doit être en dehors de l'Espagne), et ce sera dans les conditions de votre contrat où la possibilité de travailler à distance est spécifiée

Remarque : Selon le nombre de personnes ajoutées au dossier de candidature principal, des documents supplémentaires à ceux spécifiés ci-dessus doivent être soumis. Chaque cas sera étudié individuellement.



C / Narcís Macià i Domènech, 19, loc. 1
17310 Lloret de Mar, Girona



972 366 023



info@lhcostabrava.com
www.lhcostabrava.com